

BERDAL, Mats et David M. MALONE. *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000, 251 p.

Luc Sindjoun

Volume 33, numéro 3, 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704452ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704452ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Sindjoun, L. (2002). Compte rendu de [BERDAL, Mats et David M. MALONE. *Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars*. Boulder, Lynne Rienner Publishers, 2000, 251 p.] *Études internationales*, 33(3), 570–572.
<https://doi.org/10.7202/704452ar>

Dans son genre, ce gros ouvrage est parfaitement réussi. Le style parlé, l'utilisation de la première personne du singulier, rendent sa lecture passionnante et agréable. L'ouvrage offre aux lecteurs, même peu informés, un panorama assez complet du demi-siècle qui vient de s'écouler. Chacun y trouvera de quoi satisfaire sa curiosité. L'étudiant y découvrira des détails qui l'inciteront à pousser plus loin la recherche sur certains événements. Le lecteur plus âgé revivra, peut-être avec passion ou nostalgie, l'évocation de ce passé déjà si lointain et pourtant tellement proche.

Simon PETERMANN

*Centre d'analyse politique
des relations internationales
Université de Liège, Belgique*

ÉTUDES STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ

Greed and Grievance. Economic Agendas in Civil Wars.

*BERDAL, Mats et David M. MALONE.
Boulder, Lynne Rienner Publishers,
2000, 251 p.*

Cet ouvrage collectif s'inscrit dans le champ de la sociologie des conflits, plus précisément des conflits des années 1990 dont la caractéristique majeure est leur dimension locale sans préjudice des répercussions et des implications externes. Il s'agit donc d'expliquer, de rendre intelligible des conflits parfois hâtivement présentés comme étant irrationnels. Ici le pari est celui de la rationalité économique des conflits ; l'ouvrage repose sur l'idée suivant laquelle, « les considérations économiques orientent souvent les calculs et le comportement des parties prenantes

à un conflit, rendent possible l'émergence d'une économie particulière de guerre et une dynamique spécifique du conflit (p. 2). L'enjeu est d'expliquer la démarche conflictuelle des acteurs à partir de la figure de l'entrepreneur, mieux de l'*homo economicus*. Cette option pour une économie politique des conflits permet de voir ce qui se joue effectivement dans les conflits en Afrique en termes d'intérêts matériels des acteurs ; cette approche démontre la relativité des explications holistes et essentialistes qui privilégient « les ethnies », « les haines ancestrales », etc.

L'ouvrage est organisé autour de deux parties comportant six chapitres pour la première partie et quatre chapitres pour la deuxième partie. La première partie est articulée autour de l'économie politique des guerres civiles. Il en ressort ce qui suit :

- Le discours pathologique sur l'effondrement de l'État en Afrique à travers « l'anarchie », « la violence ethnique », est d'une pertinence discutable ; les guerres civiles doivent être considérées comme rationnelles à partir des intentions et pratiques des acteurs : dès lors, on comprend que le contrôle de l'État soit un enjeu important, que le retour à la paix soit envisagé par les acteurs en termes de gains ou de pertes (David Keen et William Reno).
- « L'État fantôme » n'est pas synonyme d'absence d'État ; il est plutôt le lieu d'exercice de la violence sur la société, le trophée convoité par les entrepreneurs de conflits en Somalie, au Libéria et autres et la forme d'État compatible avec les dynamiques

féodales des parties belligérantes (William Reno et Musifiky Mwanasali).

- L'économie de guerre relativise la notion de « conflit local » tant les entrepreneurs de conflits profitent de la globalisation pour être présents sur certains marchés internationaux, notamment des matières premières par exemple du diamant en ce qui concerne l'UNITA (Mark Duffield et Musifiky Mwanasali).
- Les sociétés les plus prédisposées aux « guerres civiles » sont celles dans lesquelles il existe des perspectives économiques intéressantes pour une éventuelle rébellion. D'où la disqualification de la pertinence heuristique des « griefs » dans l'explication des conflits (Paul Collier et Indra de Siya).

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur le rapport aux agendas économiques dans les guerres civiles dans le sens de leur neutralisation à travers le respect par les firmes multinationales qui opèrent en Afrique des codes de conduites éthiques (Virginia Gamba et Richard Cornwell), les sanctions financières ciblées contre les groupes dirigeants au pouvoir ou dans la rébellion (Samuel Porteous) et la mobilisation du droit pénal international (Tom Farer).

En définitive, l'ouvrage collectif *Greed and Grievance* est d'un apport majeur non seulement dans la compréhension des conflits internes, mais aussi dans leur résolution ; car en plus de la richesse théorique, empirique et explicative, chaque contribution comporte des recommandations pratiques sur la base de l'analyse. L'ouvrage

est donc fort utile pour les étudiants, les chercheurs et les décideurs d'autant qu'il est fondé sur des cas provenant de diverses aires régionales (Afrique, Asie, Europe, Amérique).

L'ouvrage tire sa force analytique du paradigme de la rationalité économique. C'est là que réside aussi sa principale faiblesse. On peut facilement démontrer, notamment en ce qui concerne la République Démocratique du Congo, que plusieurs rationalités sont à l'œuvre, qu'elles sont différentes et complémentaires : rationalité culturelle (dichotomie artificielle Hamites/Bantous), rationalité politique (contrôle du pouvoir), rationalité économique, etc. Ces rationalités s'interpénètrent au point où il peut sembler artificiel de séparer les griefs de l'intérêt économique. En outre, l'ouvrage est marqué par l'illusion du conflit planifié, totalement maîtrisé par les acteurs en ce qui concerne les tenants et les aboutissants. L'agenda économique peut être un accident, un produit du bricolage des acteurs au gré des conjonctures. On ne peut pas facilement prouver que l'agenda économique préexiste aux interventions militaires du Rwanda et de l'Ouganda en République Démocratique du Congo ; par contre, il est clair que l'inscription du conflit dans la durée a généré des pratiques matérielles de la part des belligérants à des fins personnelles et/ou de financement du conflit. Sur un autre plan, il convient d'éviter de faire de la rationalité économique le mobile principal de conflit au détriment des valeurs, des symboles, de la culture. Le conflit qui oppose l'UNITA au régime angolais n'était pas au départ un conflit « économique » ; l'entrée en conflit armé de l'ANC contre

le régime d'apartheid en Afrique du Sud ne s'expliquait pas par la lutte pour le contrôle des ressources minières. Bref, il faut savoir modération et pondération garder dans l'analyse des conflits. La saisie combinée des rationalités à l'œuvre dans les conflits est une chance de salut pour l'explication.

LUC SINDJOUN

Science politique
Université de Yaoundé II

**Droit, légitimation
et politique extérieure :**
l'Europe et la guerre du Kosovo.

CORTEN, Olivier et Barbara DELCOURT
(dir.). *Bruxelles, Bruylant, Université
Libre de Bruxelles, 2001, 310 p.*

Cet ouvrage qui reprend l'essentiel d'une journée d'études, organisée par Olivier Corten et Barbara Delcourt de l'Université Libre de Bruxelles est remarquable du point de vue de l'optique choisie et des problèmes méthodologiques et conceptuels posés. Pour ce qui est de l'optique qui parcourt l'ouvrage, nous pouvons signaler qu'elle s'attache à confronter l'hypothèse théorique d'une recomposition des modes de gouvernement et de légitimité à un exemple empirique comme est la guerre du Kosovo. Les coordonnateurs du colloque et éditeurs de l'ouvrage se centrent dans le problème de la légitimation comme instrument de construction d'une réalité nouvelle en droit international et dans les relations internationales. L'aspect fondamental à développer est la part du droit dans la construction de la légitimation et partant de la nouvelle réalité.

D'une perspective générale, l'optique choisie, confronte le rôle du droit

dans les relations internationales. De ce point de vue, l'important n'est pas la légalité de la guerre ou les aspects formels et institutionnels de la décision, mais plutôt la place qu'y occupe le droit dans la construction de ce qu'on connaît comme « nouvel ordre international » En fait, tout changement des rapports de force implique immédiatement une adéquation des règles de droit, mais il est important de visualiser et analyser le processus même de construction et de légitimation de ce nouveau scénario. C'est cette perspective qui est adoptée par les différentes contributions reprises dans ce livre, un des aspects à remarquer.

En s'attachant de cette manière au problème méthodologique, il est important de se demander comment la guerre a été justifiée plutôt que de se prononcer sur la légitimité de l'action politique considérée. À cet égard, il est intéressant de lire dans les différentes analyses les difficultés posées par le nouveau scénario international à ceux qui sont responsables de sa construction. En effet, le noyau de cette démarche tient compte du fait que le déclenchement d'une guerre concerne l'un des pouvoirs les plus fondamentaux de l'État, mais en même temps on constate que l'élaboration de la politique étrangère est décidée pour une part significative à un niveau supranational. Cet aspect permet de relier les circonstances de la décision prise par l'OTAN d'intervenir au Kosovo et l'évolution de la Politique extérieure et de sécurité commune où chaque État européen doit justifier ses actions devant sa société et son opinion publique. Mais les décisions sont prises de plus en plus au niveau supranational.